



Litige relatif à des frais de notaire

Par **laurent_b**, le **27/12/2007** à **22:45**

bonjour

Mon notaire m'a annoncé des frais pour le rachat de part d'un bien immobilier.
Lors de la signature, les frais avaient augmentés de 35%. Pensant à des frais divers j'ai accepté de payer.

Après trois mois d'attente je reçois une nouvelle facture me réclamant de nouveau 700 euros pour que mon titre de propriété me soit libéré.

A ce jour les frais de notaire s'élèvent à 2 300 euros pour un rachat de bien d'un montant de 3 600 euros.

Les frais de notaires représentent donc 64% du montant du bien.

J'ai refusé de payer cette nouvelle facture, estimant une tarification abusive.

Quel recours puis-je avoir ?

Vers qui me tourner ?

Dans l'attente de vos conseils avisés et vous souhaitant une très belle année 2008.